

**NOTES SUR LES QUESTIONS ESSENTIELLES QUE LA SOUS-COMMISSION 4
ABORDERA PAR CORRESPONDANCE**

1. Examen de la composition de la Sous-commission

La composition de la Sous-commission sera publiée sous la référence GEN-04.

2. Examen des tableaux d'application

*Les commentaires sur le COC-304 devraient être fournis au Président de la Sous-commission, avec copie au Président du Comité d'application et au Secrétariat **avant le 1er novembre 2020**.*

3. Mesures pour la conservation des stocks et mise en œuvre des Critères de l'ICCAT pour l'allocation des possibilités de pêche

Documents pour information :

- *Avis de 2020 du SCRS à la Commission - PLE-104*
- *Plans de développement, de pêche ou de gestion de l'espadon de l'Atlantique Nord - PA4-801*
- *Plans de pêche de l'espadon de la Méditerranée soumis en 2020 - PA4-802*

*Aucune nouvelle mesure n'est requise cette année. Toutefois, si les CPC souhaitent soumettre des propositions, elles peuvent les envoyer au Secrétariat, en mettant en copie le Président de la Sous-commission 4, au plus tard le **15 octobre 2020** (18 heures, heure de Madrid).*

4. Identification des mesures obsolètes sur la base du point 3 ci-dessus

Si de nouvelles mesures sont adoptées, il convient d'identifier toute mesure redondante.

5. Recommandations à la Commission sur la base des conclusions exposées ci-dessus

Le Président de la Sous-commission 4 fournira un résumé écrit des conclusions de la Sous-commission qui doivent être approuvées ou adoptées par la Sous-commission et ensuite par la Commission.